AR Prefecture
082-258201050-20261026-DELIB1-DE
Reçu le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026

DEPARTEMENT
TARN ET GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre à 18 h 00,
Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 16 octobre 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 9 Votants : 11 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Jean-Pierre ANGLAS, Pauline SEILHAN, Fernand MORA, Philippe DUACHEUX, Yvette DETROIT.

Procurations : M. Fabien LEMAIRE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Marie VINCENTI a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Excusés : - Absents : Mme Nicole BETTULA, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Anne BENAICHE, M. Jean-Pierre VALETTE, Mme Monique LASVENES, M. Bruno PEGAS.

Mme Pauline SEILHAN a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 1 : Information décisions

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration des décisions prises conformément au décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 et la délibération n° 5 du 22 avril 2026 :

Décision n°3-2026
D'accorder une aide financière à Madame DAUSSY Ambre demeurant à Lafrançaise d'un montant de 200 € pour l'aider sur ses dépenses du quotidien suite à un accident de trajet travail.

Décision n°4-2026
D'accorder une aide financière à Madame BACH Séverine demeurant à Lafrançaise d'un montant de 350 € pour l'aider sur ses dépenses en lien avec son divorce.

Décision n°5-2026
D'accorder une aide financière à Madame BROVIA Romane demeurant à Lafrançaise d'un montant de 200 € pour l'aider à régler son loyer en lien avec son divorce. Dit que le versement de l'aide sera fait directement au bailleur « IMMO POUR TOUS ».

Le Conseil d'Administration prend acte des décisions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 26 octobre 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LE PRÉSIDENT

Le Président,
Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance
Pauline SEILHAN

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien http://www.telerecours.fr)

Mise en ligne le : 30/10/2026 14:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Lafrançaise
https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/85438